

Coup de chapeau aux Pouvoirs organisateurs !

Le plan d'urgence pour la création de nouvelles places, qui avait été arrêté en novembre 2013, est un succès. Pour rappel, 55 millions EUR sont dégagés pour permettre aux écoles d'installer des pavillons modulaires sur leurs terrains ou d'entreprendre la rénovation de locaux pour les transformer en classes.

Les Pouvoirs organisateurs ont fait preuve d'un dynamisme remarquable. Dans un délai très court, ils ont activé les différents processus nécessaires pour rentrer dans les temps leurs réponses à l'appel à projets. Des responsables politiques ont salué ce dynamisme, conscients qu'un cadre décréteil et financier adapté constituait une condition nécessaire, mais non suffisante, pour assurer la création rapide d'un nombre important de places dans les écoles les plus exposées à la croissance démographique. À l'heure d'écrire ces lignes, les derniers projets de la troisième phase arrivent au SeGEC. En moins de trois mois, plus de 80 associations « Pouvoirs organisateurs » ont déjà rentré 103 projets pour un équivalent de 7691 nouvelles places dans les écoles, dont 4100 à Bruxelles et 3591 en Wallonie, 4758 dans le fondamental et 2933 dans le secondaire.

Le SeGEC, comme les autres fédérations de Pouvoirs organisateurs, a pris le parti de transmettre l'ensemble des projets au gouvernement dans les délais prévus, en les assortissant de l'indice de croissance démographique de la commune (à Bruxelles) ou de l'arrondissement (en Wallonie). On sait que le nombre de projets dépassera l'enveloppe actuellement disponible, et le critère objectif de la croissance démographique permettra d'établir une priorité entre les projets, en référence à la meilleure appréciation possible des besoins et en assurant l'égalité de traitement entre les Pouvoirs organisateurs, et ce dans le respect des enveloppes déterminées par le législateur.

Quelques questions, enfin, se poseront nécessairement dans le contexte de la législature qui s'achève : le gouvernement actuel décidera-t-il d'un complément de budget pour financer les projets qui n'auront pas pu l'être dans l'enveloppe actuelle ? Le prochain gouvernement poursuivra-t-il cette politique et apportera-t-il la réponse attendue à tous ceux qui se sont dépensés sans compter pour répondre à l'appel des autorités publiques ? Cet appel à projets en trois phases visait essentiellement l'enseignement fondamental : une mesure de même type sera-t-elle reconduite en prenant en compte de manière plus équilibrée les besoins de l'enseignement secondaire, qui sont également importants ? Et, plus fondamentalement, l'expérience récente ne démontre-t-elle pas la nécessité de faire évoluer le régime général du financement des bâtiments scolaires pour répondre de manière plus adéquate aux besoins ? ■

ÉTIENNE MICHEL
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SEGEC
12 MARS 2014

